

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 JUIN 2008 A FOURNETS-LUISANS



COMPTE RENDU

I ADMINISTRATION GENERALE

- **Remplacement d'Alain CAREMANTRANT**

Le départ en retraite d'Alain CAREMANTRANT, le chef des services techniques est prévu le 31 juillet 2008. Une déclaration de vacance de poste a été effectuée, plusieurs CV sont arrivés dont un plutôt particulier. Il s'agit de celui d'Alain MOUROT, ancien ingénieur de la subdivision DDE de Valdahon, aujourd'hui chef de l'unité territoriale de Pontarlier. La restructuration de la DDE l'an passé, la fusion envisagée avec la DDA ont à priori éloigné Alain MOUROT du terrain qui a souhaité présenter sa candidature au poste d'Alain CAREMANTRANT. Pour autant, la candidature d'Alain MOUROT présente d'autres atouts, notamment en terme d'appui technique et d'expertise auprès de la Communauté de Communes et des communes : Commission Appel d'Offres – analyse, maîtrise d'œuvre pour certaines opérations (économie) notamment pour l'extension de la Z A d'Etalans (8 à 9% du coût d'aménagement), contrôle des maîtres d'œuvre (suivi et réception des travaux), établissement des programmes d'investissement (nature et étendue des besoins, coût estimatif, solutions techniques...), création d'un SPANC à moyen terme, ...

En terme de gestion des services techniques, il serait le référent de haut niveau pour les élus et serait à même de manager l'équipe actuelle.

Concernant les communes, Alain MOUROT pourrait être également une ressource en terme d'urbanisme, de définition de programme d'investissements, de réception de travaux, de réhabilitation de décharges, facilitateur d'opérations complexes, marchés publics....

La répartition du temps de travail pourrait être la suivante, tout en sachant qu'elle serait évolutive suivant les besoins :

- Service technique : 50%
- Ingénierie CCPPV : 10%
- Ingénierie communes : 40%

En outre, le recrutement d'Alain MOUROT engendrerait un surcoût financier de 21 048 € charges comprises. Quelles sont les options qui pourraient être envisagées ?

- Les prestations d'expertise pour les communes sont facturées intégralement, soit un montant annuel de 21 000 € environ.

- La Communauté de Communes assume seul le surcoût à titre de « grand frère » des communes : 21 048 €

La CCPPV devrait toutefois pouvoir réduire certaines dépenses et faire des économies compensatoires.

Enfin, Alain MOUROT étant détaché du Ministère de l'Équipement, celui-ci ne pourrait vraisemblablement pas prendre son service avant 2 à 4 mois. Il s'agira alors de pallier à la vacance de poste pendant ce délai.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de créer un poste d'ingénieur à compter du 1^{er} septembre 2008 et renvoie en commission l'établissement des modalités de répartition du surcoût.

- **Le 10^{ème} anniversaire de la Communauté de Communes**

L'organisation du 10^{ème} anniversaire de la Communauté de Communes avait été au départ pressentie pour le lundi 16 juin 2008 à Vercel. Mais les délais d'organisation étant beaucoup trop courts pour réaliser une cérémonie moins officielle, moins solennelle, plus vivante, je vous suggère par conséquent de reporter l'évènement à l'automne favorisant ainsi une meilleure préparation.

Je vous propose ainsi la date du vendredi 10 octobre 2008, en soirée, à priori à Vercel. La commission « Vie associative » est chargée de la préparation de la soirée.

- **Désignation de délégués au Conseil d'Administration du collège de Valdahon.**

Dans l'ancienne mandature, les délégués de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration du collège de Valdahon étaient : Maurice THIEBAUD, délégué titulaire et Lise MAZZOLENI, déléguée suppléante.

*Je vous demande de bien vouloir désigner deux nouveaux délégués.
Résultat : Daniel PESEUX, délégué
Sylvie MOREL GALMARD, déléguée suppléante*

II DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **Centre multicommerces de Pierrefontaine-Les-Varans :**

Suite à la mise en œuvre des garanties souscrites dans le cadre de son assurance dommage-ouvrage pour des infiltrations d'eau constatées dans le salon de coiffure du centre multicommerces de Pierrefontaine Les Varans en mars 2008, la CCPPV a reçu une indemnisation de 542,73 euros correspondant à la réparation des causes et des conséquences du dommage effectué par l'entreprise Myotte Jean-Pierre.

*Je vous demande l'autorisation de rembourser les 542.73 euros à l'entreprise Myotte, sous réserve de la présentation par l'entreprise d'une attestation indiquant que l'ensemble des travaux ci-dessus énoncés ont été réalisés.
Avis favorable du Conseil de Communauté .*

- **Informations diverses**

ZA d'Etalans :

- réserve de parcelle

- parcelle 13 de 3093 m² PUBLIMA (atelier publicitaire)
- parcelle 19 (en cours de redivision) : 1380 m² MJ Développement (mécanique et outillage de précision)
 - SCI MULLER a confirmé son intérêt pour les parcelles 7(1341m²) et 20(8451m²) à l'entrée de la zone représentant un hectare pour y installer l'entreprise Perrin (second œuvre pour le bâtiment, menuiserie/agencement).

*Accord du Conseil de Communauté : prix de vente : 5€ HT le m²,
Plateformage : 5 € HT le m².*

- Arrivée à terme du marché de à bons de commande relatif au plate-formage :

Le marché à bons de commande concernant le plateformage de la zone d'Etalans arrive à son terme. Actuellement, nous ne disposons pas de l'ensemble des éléments nécessaires pour déterminer le renouvellement de celui-ci : prolongation du marché actuel, nouvel appel d'offres à effectuer. Ces précisions vous seront apportées durant la réunion.

Accord du Conseil de Communauté pour prolonger d'un an le marché à bon de commande .

- Extension de la zone :

L'extension de la zone d'activités prévue sur 10 ha est en cours d'étude. Néanmoins, on peut dès maintenant indiquer que les prix de vente des parcelles viabilisées et/ou plateformées seront supérieurs à ceux pratiqués sur la première tranche de la zone. Par ailleurs, une entreprise s'est déjà positionnée pour acquérir une parcelle de 2 ha : la société OGIMAT (location/vente/réparation de matériels de manutention et de levage), actuellement dans le bâtiment relais de Valdahon.

Accord du Conseil de Communauté pour lancer les études.

Bilan du forum de l'emploi du Pays des Portes du Haut-Doubs

Le premier forum pour l'emploi des jeunes organisé le 16 mai 2008 à Valdahon a bien fonctionné. Une centaine de visiteurs ont participé au forum et cet événement a été l'occasion pour les jeunes de rencontrer 13 entreprises locales proposant des emplois.

La manifestation était organisée à l'initiative du MRJC et de tous les partenaires actifs en terme d'emploi sur le secteur, dont le Pays des Portes du Haut-Doubs.

Schéma Territorial de Développement Economique

La réunion de lancement du schéma de développement économique des Portes du Haut-Doubs a eu lieu le 6 mai 2008, en présence des élus et des membres du conseil de développement

du Pays des Portes du Haut-Doubs. L'élaboration du schéma sera réalisée en 5 mois (mai à septembre 2008), avec l'appui de Développement 25, Agence économique du Doubs, et le soutien méthodologique de l'Agence régionale de développement économique (ARD). Il s'agit de réaliser un diagnostic prospectif du territoire et de définir la stratégie collective et les orientations et actions du pays en matière de développement économique jusqu'en 2013, notamment en matière de zones d'activités.

III SERVICES A LA POPULATION

Dans le cadre de sa charte de Pays, le Pays des Portes du Haut-Doubs a décidé de soutenir la création ou la restructuration de services essentiels à la population afin de maintenir la qualité de vie et améliorer l'attractivité de son territoire. Au préalable de tout investissement et à la demande du Conseil Régional, un schéma territorial de services appréhendant globalement un ensemble de services est en cours de finalisation. Le schéma de services à la population va permettre de disposer d'une vision d'ensemble de l'organisation territoriale des services et de définir les priorités en fonction des besoins identifiés de la population. Vous en trouverez les principaux éléments en annexe.

IV TOURISME

Le développement touristique a été identifié comme un des axes à développer dans la charte de Pays. Notre territoire regorge en effet de richesses patrimoniales, naturelles et architecturales, de sites touristiques importants tels que Consolation, le Gouffre de Poudrey, ... On compte également un nombre d'hébergeurs non négligeable. Pour autant, aucune stratégie n'a été définie sur le long terme. La commission a donc décidé de travailler sur les objectifs suivants : structurer et promouvoir l'offre touristique, développer les infrastructures et améliorer l'hébergement. Cf Annexe.

Concernant le projet d'espace ludique et pédagogique sur la commune de Loray, des enjeux fonciers importants sont à prendre en compte. En effet, celui-ci s'établit sur 2 parcelles : l'une communale, l'autre privée et appartenant à la famille RICHARD. Cette dernière était intéressée pour investir financièrement dans le projet sur la partie restauration mais restait prudente quant aux comptes de résultat prévisionnels et au résultat d'exploitation annoncés dans l'étude de faisabilité.

Toutefois, la Communauté de Communes souhaitant mener à son terme le projet mais n'étant pas totalement maître du foncier, une rencontre a été organisée entre la famille RICHARD et des élus, à savoir Bernard CANTENEUR, Jean-Marie POBELLE et Thierry VERNIER. Deux propositions ont été effectuées :

- la famille RICHARD doit faire une offre de prix à la Communauté de Communes pour le rachat de leur terrain de 1,7 ha sachant que nous serons dans l'obligation de demander l'avis des domaines,

- le rachat de la parcelle est effectué tout en laissant à la famille RICHARD une réserve foncière de 30 à 50 ares sous forme d'un bail emphytéotique leur permettant de réaliser dans un délai de 3 à 5 ans la partie restauration. Si tel n'est pas le cas, nous reprenons libre disposition de la parcelle et engageons nous-mêmes les travaux liés à la création d'un restaurant.

Je vous demande votre accord de principe afin de continuer ce projet et de poursuivre les négociations avec la Famille RICHARD dans les conditions énoncées ci-dessus.

Le Conseil de Communauté donne avis favorable à la poursuite du projet .

V VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

• Le Contrat Territorial Jeunesse

La Communauté de Communes de Pierrefontaine-Vercel bénéficie sur son territoire d'un Contrat Territorial Jeunesse depuis 2006. Il s'agit de Martine GUINCHARD, employée par Profession Sports et animatrice basée sur le collège de Pierrefontaine-les-Varans dont la mission est de proposer à un public de collégiens de 10 à 16 ans diverses activités sur les temps péri et extra-scolaires.

Son temps de travail est réparti de la façon suivante :

- animation de la radio locale installée dans le collège de Pierrefontaine pour 50 % de son temps,
- gestion administrative de l'Ecole de Musique Intercommunale pour 25 % de son temps,
- mise en place d'actions envers les jeunes pour 25 % de son temps (auparavant ce quart de temps avait servi à réaliser un diagnostic).

Le Conseil Général réalise actuellement une évaluation à mi-parcours. La question du quart de temps consacré à l'Ecole de Musique est posée car cette tâche ne rentre pas dans l'esprit du dispositif.

• La stratégie à développer en matière de vie associative et culturelle :

Plusieurs réflexions sont apparues :

- Doit-on faire ? Doit-on faire faire ? Plus précisément, la Communauté de Communes ou le Pays doivent-ils être à l'initiative d'actions ou doivent-ils simplement accompagner les initiatives locales ?
- les associations n'ont pas toutes les mêmes objectifs, il s'agirait plutôt d'accompagner, soutenir celles qui « font partager des choses aux autres » type associations sportives ou culturelles organisant des évènementiels sur le territoire
- développer la communication par l'intermédiaire du Com'Info
- identifier les besoins et déterminer les moyens à mettre en face

VI ENVIRONNEMENT-DECHETS

• Présentation des membres de la Commission et du groupe de travail du Conseil de développement :

un nouveau groupe de travail avec les membres du Conseil de Développement a été constitué afin de travailler sur des thèmes précis en rapport avec l'environnement à l'échelle du Pays : ressourcerie, filière bois-énergie.

• Extension de la déchèterie de Valdahon :

Le SMETOM qui a en charge le traitement des déchets va investir pour l'extension de la déchetterie de Valdahon (déchets verts et bois). L'extension de la zone de réception des ferrailles sera à la charge de la Communauté de Communes.

• Déchets des Equipements Electroniques et Electriques :

Nous sommes toujours en attente de la mise en place de la filière avec le nouvel éco-organisme, ECO-SYSTEMES.

- **Création d'une Ressourcerie à l'échelle du Pays :**

Une réunion pour la création de la ressourcerie , jeudi 12 juin, dans les locaux de la CCPPV nous apportera des éléments supplémentaires.

- **La redevance incitative (étude réalisée cette année auprès d'autres collectivités ayant mis en place ce système de fiscalité) :**

Nous sommes en train d'étudier les avantages et les inconvénients de la mise en place d'un système de fiscalité de ce type en nous basant sur les expériences d'autres collectivités.

Le Conseil de Communauté autorise le Président à signer une convention avec l'organisme ECO FOLIO, relative aux aides à verser par cet organisme pour l'incitation au recyclage des papiers imprimés.

VII PAYS/PROGRAMMATION FIDEL 2008

Suite à des réajustements intervenus depuis le 25 février 2008, il s'agirait de reprendre une délibération sur le programme définitif du contrat FIDEL 2008 dont vous trouverez le tableau récapitulatif ci-après.

Vu, Bernard CANTENEUR, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués, et à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur et à Mr le Président de la Communauté de Communes des Premiers Sapins.